

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 3 060 881 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 108 865 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Capital Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2016, l'actif de FCP AXIS AAA a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à un taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2016

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		2 362 973	3 091 398
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	2 362 973	3 091 398
AC2- Placements monétaires et disponibilités		716 593	547 279
a- Placements monétaires	4.2	575 789	236 105
b- Disponibilités		140 804	311 174
AC3- Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		3 079 566	3 638 677
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	2 566	5 856
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	16 119	18 980
TOTAL PASSIF		18 685	24 836
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	2 951 997	3 478 348
CP2- Sommes distribuables		108 884	135 493
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		108 865	135 486
ACTIF NET		3 060 881	3 613 841
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 079 566	3 638 677

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2015</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	127 568	181 210
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		127 568	181 210
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	15 554	26 107
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		143 122	207 317
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(19 496)	(24 884)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		123 626	182 433
CH2- Autres charges	4.9	(6 226)	(9 743)
RESULTAT D'EXPLOITATION		117 400	172 690
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(8 535)	(37 204)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		108 865	135 486
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		8 535	37 204
(annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 651	(394)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		3 160	3 912
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		123 211	176 208

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2016</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2015</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	123 211	176 208
a- Résultat d'exploitation	117 400	172 690
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 651	(394)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 160	3 912
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(125 892)	(152 866)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(550 279)	(2 272 229)
a / Souscriptions	415 172	1 461 181
Capital	421 172	1 502 723
Régularisation des sommes non distribuables	351	1 394
Régularisation des sommes distribuables	(6 351)	(42 936)
b / Rachats	(965 451)	(3 733 410)
Capital	(953 010)	(3 696 838)
Régularisation des sommes non distribuables	(675)	(2 519)
Régularisation des sommes distribuables	(11 766)	(34 053)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(552 960)	(2 248 887)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	3 613 841	5 862 728
en fin de l'exercice	3 060 881	3 613 841
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	34 951	57 013
en fin de l'exercice	29 607	34 951
VALEUR LIQUIDATIVE	103,383	103,397
TAUX DE RENDEMENT	3,74%	3,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2016

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires constitués de bons de trésor à court terme et sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 2 362 973 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Emprunt d'Etat				
BTA 5.3% JANVIER 2018	100	98 280	103 480	3,36%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	383 720	398 806	12,95%
BTA 5.6 AOUT 2022	50	47 575	49 654	1,61%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	199 109	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 100	199 485	6,48%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 900	199 383	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 700	199 281	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 500	199 179	6,47%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	199 077	6,46%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 180	198 844	6,46%
BTA 5.5_03/2019	300	306 750	312 624	10,15%
BTA 5.5_03/2019	100	101 700	104 051	3,38%
Total BTA	2 350	2 279 005	2 362 973	76,73%
Total	2 350	2 279 005	2 362 973	76,73%

Le détail des mouvements intervenus au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2015	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2016
Emprunt d'Etat						
BTA 5.3% JANVIER 2018	98 280	0	0	0	0	98 280
BTA 5.6 AOÛT 2022	383 720	0	0	0	0	383 720
BTA 5.6 AOÛT 2022	47 575	0	0	0	0	47 575
BTA 5.6 AOÛT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6 AOÛT 2022	192 100	0	0	0	0	192 100
BTA 5.6 AOÛT 2022	191 900	0	0	0	0	191 900
BTA 5.6 AOÛT 2022	191 700	0	0	0	0	191 700
BTA 5.6 AOÛT 2022	191 500	0	0	0	0	191 500
BTA 5.6 AOÛT 2022	191 300	0	0	0	0	191 300
BTA 5.6 AOÛT 2022	191 180	0	0	0	0	191 180
BTA_5.5_03/2019	306 750	0	0	0	0	306 750
BTA_5.5_03/2019	101 700	0	0	0	0	101 700
BTA_5.5_03/2019	192 800	0	195 960	192 800	3 160	0
Total BTA	2 471 805	0	195 960	192 800	3 160	2 279 005
BTZC						
BTZC_OCTOBRE_2016	122 900	0	122 900	0	0	0
BTZC_OCTOBRE_2016	122 700	0	122 700	0	0	0
BTZC_OCTOBRE_2016	122 600	0	122 600	0	0	0
Total BTZC	368 200	0	368 200	0	0	0
Total	2 840 005	0	564 160	192 800	3 160	2 279 005

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 575 789 DT au 31-12-2016 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES_07112017_4.74%	573 063	575 789	18,70%
Total	573 063	575 789	18,70%

4.3- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève en 2016 à 127 568 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des BTA	105 079	152 701
Revenus des BTZ	22 489	28 509
Total	127 568	181 210

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève en 2016 à 15 554 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des BTC	8 232	20 586
Revenus des autres placements(Agios Crédeurs)	7 323	5 521
Total	15 554	26 107

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AAA au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 2 566 DT au 31-12-2016 contre 5 856 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire	1 054	1 411
Dépositaire	1 512	4 445
Total	2 566	5 856

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 16 119 DT au 31-12-2016 contre 18 980 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	13 739	16 086
CMF	257	270
Publications	2 123	2 624
Total	16 119	18 980

4.7- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à (552 960) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(526 351)
Variation de la part Revenu	(26 609)
Variation de l'Actif Net	(552 960)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016

Montant:	3 478 348
Nombre de titres :	34 951
Nombre de porteurs de parts	65

Souscriptions réalisées

Montant:	421 172
Nombre de titres émis :	4 232
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	5

Rachats effectués

Montant:	953 010
Nombre de titres rachetés :	9 576
Nombre de porteurs de parts sortants :	17

Capital au 31-12-2016

Montant:	2 946 510(*)
Nombre de titres :	29 607
Nombre de porteurs de parts:	53

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	2 946 510
Variation des + ou- values potentielles sur titres	2 651
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3 160
Régularisation des SND	(324)
Capital au 31/12/2016	2 951 997

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 19 496 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	13 579	18 983
Rémunération du dépositaire	5 917	5 901
Total	19 496	24 884

4.9- Autres charges

Le total des autres charges s'élève en 2016 à 6 226 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Redevance CMF	3 288	4 596
Rémunération CAC	2 721	4 817
Autres	217	330
Total	6 226	9 743

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,835	5,932	4,146	5,019	5,201
Charges de gestion des placements	-0,659	-0,712	-0,512	-0,595	-0,598
Revenu net des placements	4,176	5,220	3,634	4,424	4,603
Autres charges	-0,211	-0,279	-0,377	-0,322	-0,181
Résultat d'exploitation	3,965	4,941	3,257	4,102	4,422
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,288	-1,065	0,121	-0,435	-0,477
Sommes distribuables de l'exercice	3,677	3,876	3,378	3,667	3,945
Variation + ou - values potentielles sur titres	0,090	-0,011	0,164	1,325	-0,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,107	0,112	0	-1,456	0,074
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,196	0,101	0,164	-0,131	-0,386
Résultat net de l'exercice	4,161	5,042	3,422	3,971	4,035
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,196	0,101	0,164	-0,131	-0,386
Régularisation du résultat non distribuable	-0,011	-0,032	0,007	0,039	0,039
Sommes non distribuable de l'exercice	0,185	0,069	0,170	-0,092	-0,348
Distribution de dividende	3,876	3,379	3,667	3,945	3,915
Valeur Liquidative	103,383	103,397	102,831	102,949	103,319

Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,59%	0,54%	0,52%	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,21%	0,38%	0,28%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,57%	3,83%	3,29%	3,59%	3,83%

5.2 Transactions avec les parties liées

La société AXIS CAPITAL GESTION en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS AAA perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Capital Gestion s'élève à 13 579 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2016. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

Le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5000 dinars H.T et un maximum de 15 000 dinars H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 917 DT TTC au titre de 2016.